



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-035
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société ALLEZ et CIE représentée par M. Schlatter Christophe en date du 4 avril 2023 : fouilles sous accotement pour raccordement du restaurant communal rue du port

ARRETE

- ARTICLE 1 -** Afin de pouvoir sécuriser les travaux rue du port, réalisés par l'entreprise ALLEZ et CIE, prévus du 09 mai 2023 au 09 juin 2023, il convient d'installer une signalisation du chantier et une signalétique appropriée du fait de l'emprise sur la voie publique
- ARTICLE 2 -** Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Le chantier sera balisé.
- ARTICLE 3 -** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur (ALLEZ et CIE)

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Rey Jean-Louis
Responsable des services techniques
Le 7 avril 2023

Jean-Louis REY
Pour le Maire
Par délégation du Maire,
Le Responsable des Services Techniques

